

Protocole sanitaire renforcé des écoles 2020-2021

Du 2 novembre 2020

Ecole élémentaire Paul Langevin

Ce protocole est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire-des-ecoles-et-etablissements-scolaires-annee-scolaire-2020-2021-305630>

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.** Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (**38 °C ou plus**) ou **en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille.

Pour rappel, voici la liste des **signes évocateurs de COVID-19** :

- Fièvre **et** rhume (fièvre supérieure à 38°)
- Fièvre **et** mal de gorge
- Fièvre **et** toux
- Fatigue inexplicable importante et de survenue brutale
- Courbatures inexplicables et de survenue brutale
- Maux de tête (en dehors de migraine connue) de survenue brutale
- Perte d'odorat sans rhume associé et de survenue brutale
- Perte ou modification du goût de survenue brutale
- Diarrhée

Devant l'apparition d'un de ces 9 signes, chez un élève, les parents doivent venir chercher l'enfant et prennent un **avis médical** avant son retour à l'école. L'élève revient à l'école si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut, le retour se fera après 7 jours (si disparition des symptômes).

MEMO

1- Les personnels et les élèves ne viennent pas à l'école, si :

- Ils ont de la fièvre ou des signes évocateurs de COVID-19
- Un membre du foyer a de la fièvre ou des signes évocateurs de COVID-19
- Ils ont été testés positifs
- Un membre du foyer a été testé positif
- Ils ont été identifiés comme contact à risque

2- Les accompagnateurs n'entrent dans l'école, que :

- Si c'est strictement nécessaire
- Avec un masque
- En respectant une distanciation physique de 1 mètre
- Après nettoyage des mains

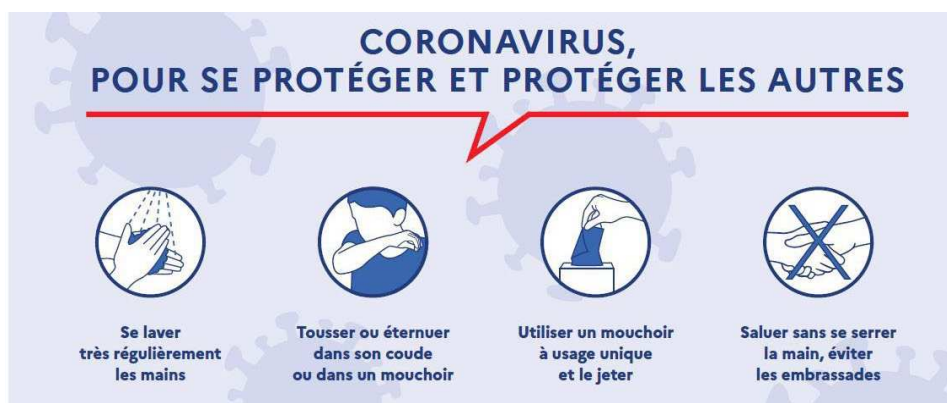
Les règles de distanciation physique

En élémentaire :

Distanciation physique d'1 mètre au moins entre élèves de groupes différents (classes ou niveaux différents) en intérieur et en extérieur.

Distanciation physique d'1 mètre au moins, entre enseignant et élèves, entre élèves côte à côte ou face à face, d'une même classe, dans les espaces clos (ou distance la plus importante possible, selon les locaux à disposition)

L'application des gestes barrières



Le lavage des mains

Le lavage des mains sera réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'école (avant l'entrée en classe), avant chaque repas ; après être allé aux toilettes ; le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le port du masque

Les parents devront porter un masque aux abords de l'école sur décision de la préfecture de la Haute-Garonne.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Les parents doivent fournir 2 masques par jour à leur enfant dont un placé dans un sac propre (type congélation par exemple) et donner un autre sac (d'une autre couleur) pour ranger le masque usagé. Le changement de masque sera fait lors du retour en classe vers 14h avec les animateurs.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois toutes les 2 heures.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (comme les poignées de portes) est réalisé plusieurs fois par jour.

Les objets partagés dans une même classe ou un même groupe (ballons, jouets, livres, jeux, crayons, etc.) doivent être désinfectés quotidiennement ou isolés pendant 24 h.

La limitation du brassage des élèves

Les élèves sont répartis en 3 groupes de 4 classes. Chaque groupe a un portail, une cour de récréation et des toilettes dédiés. Sur le temps de l'ALAE, accueil du matin, restauration et accueil du soir, le respect des 3 groupes est conservé.

A 8h50 et 16h30, trois portails sont ouverts ainsi que le mercredi midi.

A 12h00 et 14h05, seul le grand portail côté ALAE est ouvert.

A 14h05, les élèves vont rejoindre directement leur classe, il n'y a pas d'accueil en extérieur à l'exception de 2 classes de CM.

Les récréations sont également organisées par groupe.

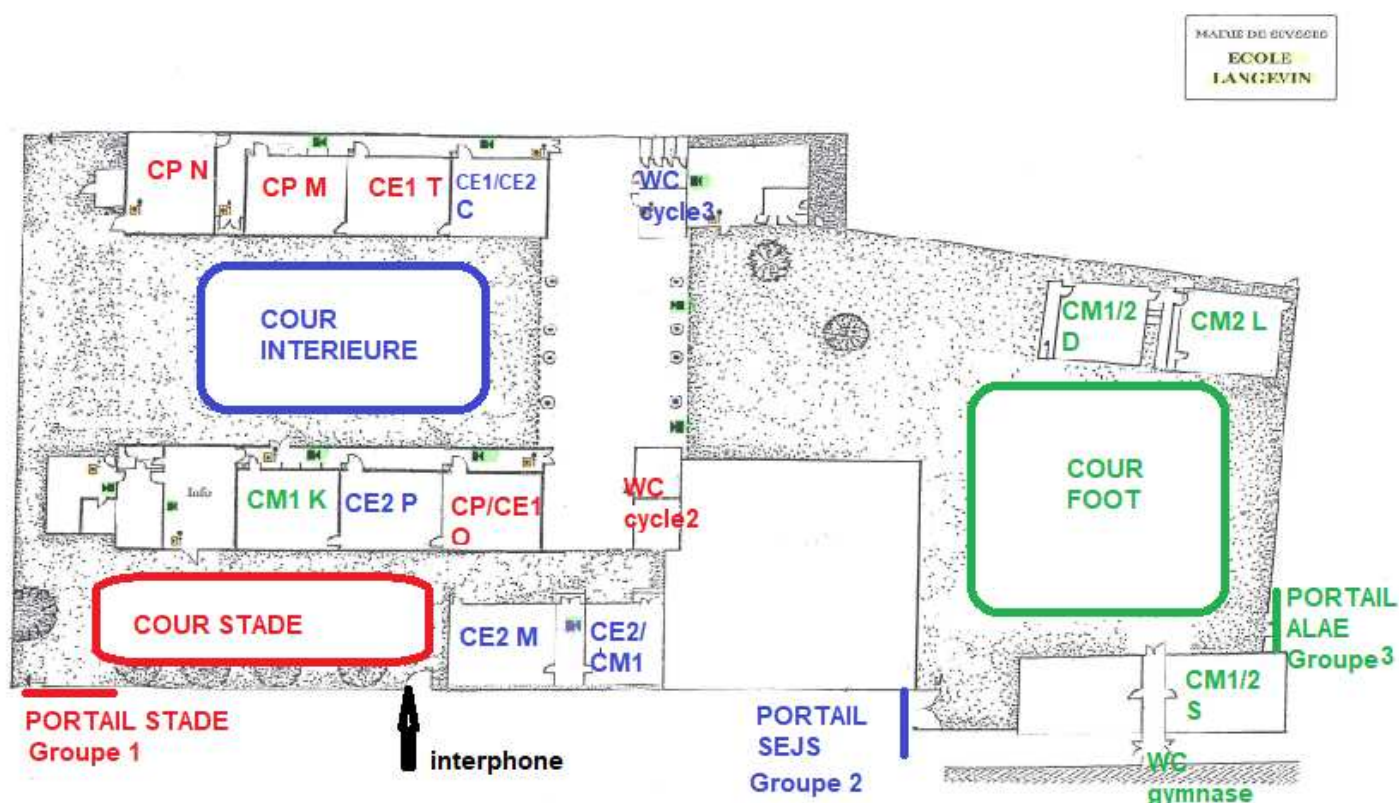
Des récréations décalées sont mises en place afin que les élèves du Groupe 1 puissent avoir une plus grande cour de récréation et limiter le brassage des groupes d'élèves différents.

Afin d'éviter le brassage des élèves, chaque groupe mangera toujours au même horaire de service et, dans la mesure du possible, à la même table. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Les horaires des APC du groupe 1 sont décalés à 13h30 pour limiter le brassage entre élèves de groupes différents durant le temps de la restauration scolaire.

Répartition des classes par groupe :

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
3 Portails différents à 8h50 et 16h30 et mercredi midi	Portail principal stade	Portail SEJS	Portail de l'ALAE
Accueil entre 8h50 et 9h00	Cour côté Stade	Cour intérieure	Cour foot
Récréation du matin entre 10h15 et 10h30 Entre 15h00 et 15h15	Cour intérieure	--	--
Récréation de l'a.midi entre 10h35 et 10h50 Entre 15h20 et 15h35	--	Cour intérieure	Cour foot
WC	WC cycle2	WC cycle 3	WC Gymnase
Classes du groupe	CP Mme Nguyễn CP Mme Maufra CP/CE1 Mme Olive/M. Boubilla CE1 Mme Turries	CE1/CE2 Mme Citton CE2 Mme Marceaux CE2 Mme Paroissien CE2/CM1 Mme Dubois	CM1 Mmes Kumurdjian/Culié CM1/CM2 Mme Demarez CM1/CM2 Mme Soual CM2 Mme Lopez
Portail à 12h00 et 14h05	Portail ALAE	Portail ALAE	Portail ALAE
Service de restauration	12h10	12h40	13h10
Horaire des APC	13h30-14h05	12h00-12h40	12h00-12h40



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
[Prénom et Nom]

demeurant :
[Adresse]

représentant légal de :
[Prénom et Nom de l'élève]

atteste sur l'honneur que

- mon enfant présente depuis le [date du constat des symptômes] des signes évocateurs de la Covid-19 ;
- le médecin consulté le [date de la consultation] suite à l'apparition de signes évocateurs n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 et n'a pas prescrit de test RT-PCR ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est négatif ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est positif ;
- mon enfant, testé positif à la Covid-19 le [date du test] ne présente plus de symptômes évocateurs de la Covid-19.
- [autre, à préciser]

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **SEYSSES**, le ...
Signature

.....
[Prénom] [Nom]